



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 18 mars 2019

Date de la convocation : 12 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 49

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, Mme Odile DENIS, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, Mme Annie HILD, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Paule BERGES a suppléé Lydie ALTHAPÉ, M. Jean LACOSTE a suppléé Michel BERNOS, M. Henri BELLEGARDE a suppléé Pierre CASABONNE, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Didier LARRIEU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Josy POUEYTO, Mme Alexa LAURIOL a suppléé Eric SAUBATTE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Monique SEMAVOINE, M. Patrick LOUSTALET a suppléé Claude SERRES-COUSINE.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Marc CABANE a donné pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Francis DOUX a donné pouvoir à M. Jean-Paul CASAUBON, M. Claude FERRATO a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES, M. Dino FORTÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD a donné pouvoir à M. Christian LAINE, M. Frédéric LAHORE a donné pouvoir à M. Alain TREPEU, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Etaient excusés :

M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Laurent KELLER, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alexa LAURIOL

N° 5 - SOUTIEN AUPRÈS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE : MODIFICATION DU MONTAGE FINANCIER

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

La banque alimentaire a sollicité un soutien auprès de tous les E.P.C.I. membres du Pays de Béarn.

L'espace de dialogue et de coopération du Pôle Métropolitain a permis de définir de façon concertée, cohérente et solidaire les modalités de soutien de tous les EPCI pour la réalisation du projet de nouveaux locaux pour la Banque Alimentaire. Celui-ci a ainsi été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Pays de Béarn en date du 1^{er} octobre 2018.

Afin d'aller plus avant dans la réalisation du projet, il est proposé que le Pôle centralise les contributions des E.P.C.I. membres pour apporter un soutien unifié.

Pour rappel, le soutien de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées porte sur l'acquisition des locaux et les travaux extérieurs, pour un montant total de 704 000 euros, dont bénéficiera la banque alimentaire en direct, sans transiter par le budget du Pôle Métropolitain.

Pour leur part, les participations des 6 autres membres transiteront par le Pôle Métropolitain, pour un montant global de 35 496 €, répartis comme ci-après.

Il vous appartient de bien vouloir :

1 – Autoriser Monsieur le Président à solliciter chaque E.P.C.I. membre pour le versement de leur contribution à ce projet :

- Communauté de Communes Lacq Orthez	12 469 €
- Communauté de Communes Nord Est Béarn	6 371 €
- Communauté de Communes des Luys en Béarn	4 460 €
- Communauté de Communes Béarn des Gaves	3 550 €
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	2 275 €
- Communauté de Communes du Haut Béarn	6 371 €

2 – Autoriser Monsieur le Président à reverser ces contributions sous forme d'une subvention à la banque alimentaire d'un montant de 35 496 € ;

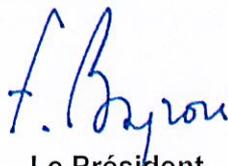
3 – Inscrire ces sommes en recettes et en dépenses, à la section investissement de budget 2019 du Pôle Métropolitain ;

4 – Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

